

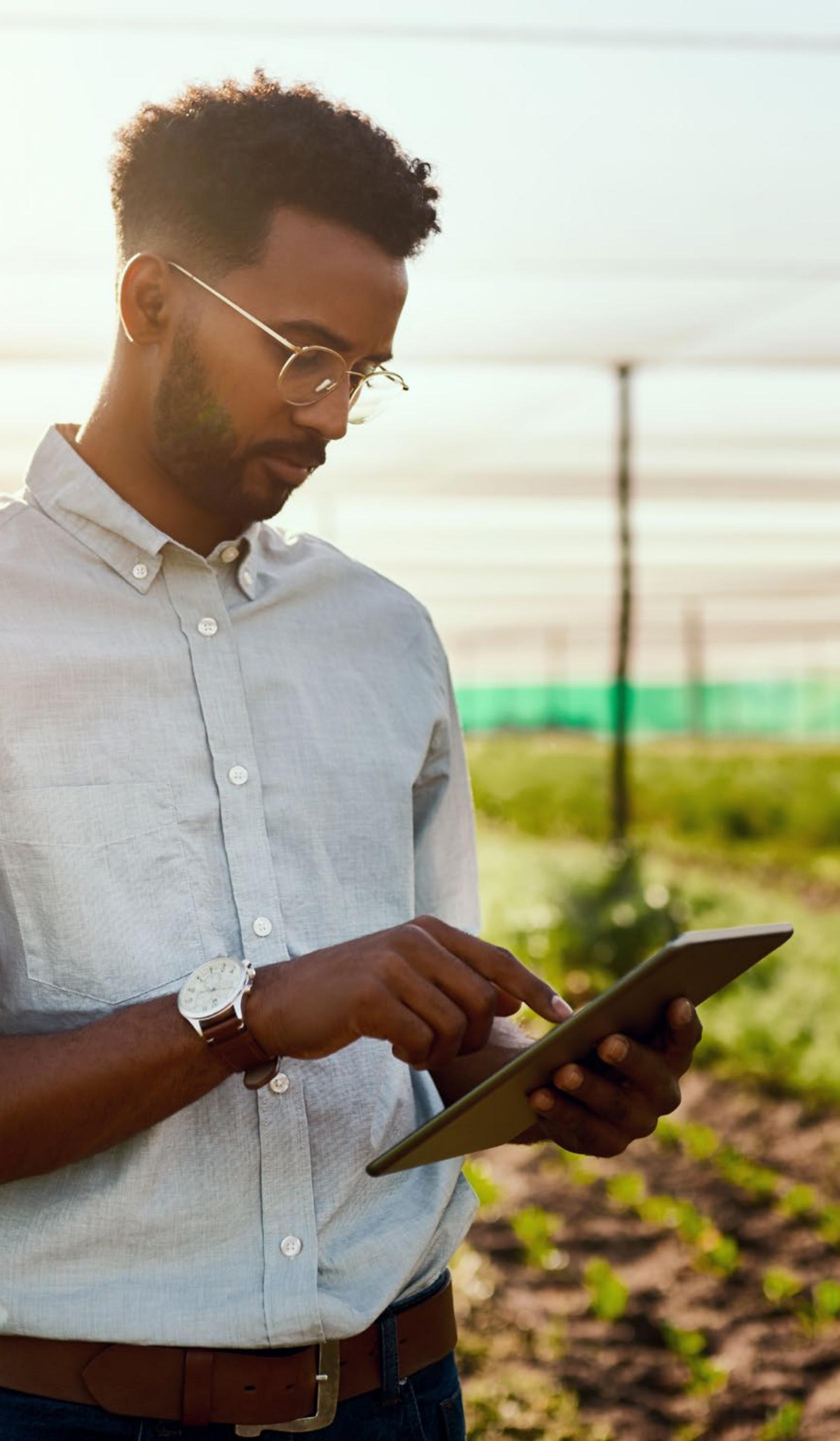


A photograph of a woman with dark hair tied back, wearing a grey hoodie, sitting on a wooden dock. She is looking out over a calm lake towards a hillside covered in vibrant autumn colors. A large green arrow points from the top left towards the woman.

Principes bancaires responsables (PRB)

Divulgation annuelle 2023





Principe 1 : Alignement



Nous veillerons à ce que notre stratégie d'entreprise soit alignée sur les besoins et objectifs des individus et de la société, et ce, en cohérence avec les objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris et les cadres nationaux et régionaux pertinents.

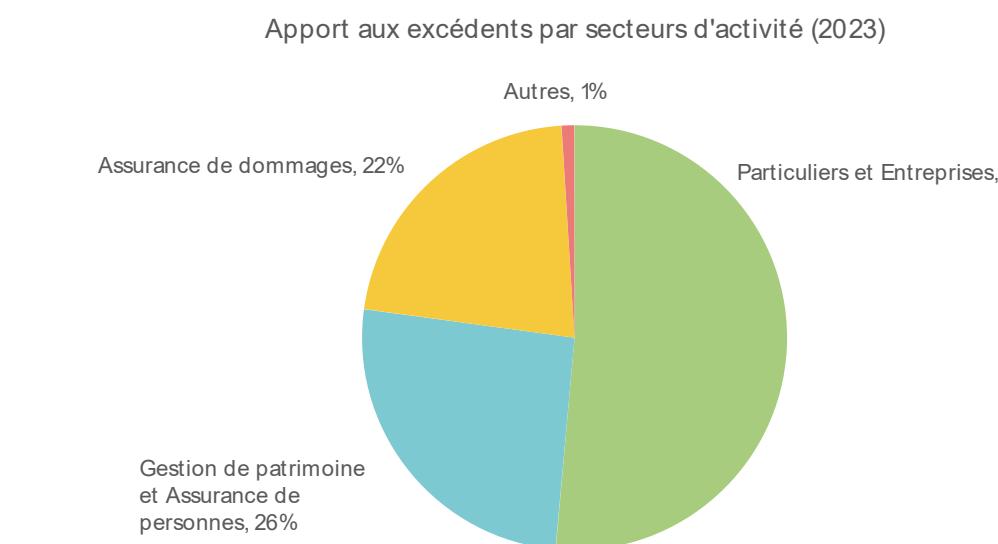
1.1 Modèle d'affaires

Décrivez, de manière générale, le modèle d'affaires de votre institution bancaire, dont les principaux segments de clientèle, les types de produits et de services fournis ainsi que les principaux secteurs et types d'activités dans les régions où se concentrent ses activités et son offre de produits et de services. Veuillez également quantifier l'information en divulguant, par exemple, la répartition du portefeuille de votre institution bancaire (%) en fonction des régions géographiques ou des secteurs (c.-à-d. par bilan et/ou hors bilan), ou en divulguant le nombre de clients servis.

Réponses

Le Mouvement Desjardins est le plus grand groupe financier coopératif en Amérique du Nord. Par l'intermédiaire de ses secteurs d'activité Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, et Assurance de dommages, le Mouvement propose à ses 7,7 millions de membres et clients au Canada une gamme complète de services financiers conçus pour répondre à leurs besoins.

Le rapport sur les Principes bancaires responsables (PRB) fait état de la progression de l'intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les activités bancaires de Desjardins, soit le volet Particuliers et Entreprises. L'intégration ESG dans nos activités de placement est suivie dans nos rapports en vertu des Principes pour l'investissement responsable (PRI), tandis que cette intégration dans nos activités d'assurance de dommages et d'assurance de personnes est suivie dans notre rapport élaboré selon les Principes pour une assurance responsable (PSI). Pour plus d'information sur l'étendue de nos activités et leur répartition, consultez le Rapport annuel 2023 du Mouvement Desjardins.



Liens et documents de référence

- Voir les sections suivantes du [Rapport de gestion](#) :
 - Profil et structure, p. 9
 - Faits saillants, p. 11
 - Analyse des résultats de l'exercice 2023, p. 19
- Voir les sections suivantes du [Rapport annuel](#) :
 - Mission, p. V
 - Données marquantes, p. VII
- Rapports PRI disponibles sur le [portail de données des PRI](#) (en anglais seulement) : Desjardins Global Assets Management, Desjardins Investment, Régime de rentes du Mouvement Desjardins, et Développement international Desjardins
- [Rapport PSI](#) de Desjardins Assurances

1.2 Alignement stratégique

La stratégie d'entreprise de votre institution bancaire fait-elle du développement durable une priorité stratégique?

Oui

Non

Décrivez comment votre institution bancaire a aligné ou va aligner sa stratégie sur les objectifs de développement durable (ODD), l'Accord de Paris sur le climat et les cadres nationaux et régionaux pertinents.

Votre institution bancaire fait-elle également référence dans ses priorités stratégiques aux cadres ou exigences réglementaires qui suivent en matière de présentation de l'information sur le développement durable? A-t-elle établi des politiques pour les mettre en œuvre?

Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail

Pacte mondial des Nations Unies

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Toute exigence réglementaire applicable en matière de présentation de l'information sur l'évaluation des risques environnementaux, par exemple, en ce qui concerne le risque lié aux changements climatiques. Veuillez préciser lesquelles :

Toute exigence réglementaire applicable en matière de présentation de l'information sur l'évaluation du risque social, par exemple, en ce qui concerne l'esclavage moderne. Veuillez préciser lesquelles : Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada)

Aucune de ces réponses

Réponses

En tant que groupe financier coopératif contribuant au développement des communautés, nous accompagnons nos membres et clients dans leur autonomie financière. C'est notre mission. À cet effet, nous travaillons toujours dans l'intérêt de nos membres et clients en leur offrant une gamme complète de produits et services de qualité.

Notre histoire est riche de plus de 120 ans d'engagement collectif et de solidarité. À cette attention particulière aux collectivités qui nous accueillent, nous ajoutons depuis plusieurs décennies des efforts environnementaux soutenus par une saine gouvernance. Notre cadre stratégique inclut explicitement le développement durable depuis 2016, et ce sujet a été mis au premier plan dans une orientation de notre planification stratégique 2024-2027.



Un groupe financier coopératif engagé

Nous alignons nos activités sur nos valeurs coopératives et sur les objectifs de développement durable des Nations Unies grâce aux encadrements pertinents à l'interne et à l'externe, notamment notre [Politique de développement durable](#), adoptée en 2005 puis revue et étendue en 2020. À cette politique, qui vise à harmoniser l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos activités, s'ajoute une sélection d'encadrements nationaux et internationaux structurants :

- PRI Advance, a stewardship initiative for human rights and social issues – 2022
- Finance for Biodiversity Pledge – 2022
- Business Ambition for 1.5°C – 2021
- Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable – 2021
- Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques – 2021
- Net Zero Asset Managers initiative – 2021
- Engagement climatique Canada – 2021
- Global Investor Statement to Governments on the Climate Crisis – 2021
- Tobacco-Free Finance Pledge – 2020
- Principes d'autonomisation des femmes – 2020 (Women's Empowerment Principles)
- Alliance : Énergiser au-delà du charbon – 2020 (Powering Past Coal Alliance)
- Initiative BlackNorth – 2020
- Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion – 2020
- Partnership for Carbon Accounting Financials – 2020
- Principes bancaires responsables – 2019 (Principles for Responsible Banking, ou PRB)
- Principes pour une assurance responsable – 2019 (Principles for Sustainable Insurance, ou PSI)
- Principes pour l'investissement responsable – 2010 (Principles for Responsible Investment, ou PRI)

De notre engagement pris en 2017 de contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris découle aussi un [plan d'action pour le climat](#). Cette ambition met à contribution l'ensemble des forces vives de notre Mouvement pour atteindre d'ici 2040 un bilan zéro émission nette de carbone sur un périmètre défini.



Liens et documents de référence

- Voir les sections suivantes du [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#) :
 - 1.3 Notre mission, p. 8
 - 3. Environnement et climat, p. 25
 - 4. Social, p. 32
 - 5. Gouvernance, p. 55
 - Annexe 1 – Objectifs de développement durable des Nations Unies, p. 66
- Voir le [Rapport de gestion](#), section Orientations stratégiques, p. 14



Principe 2 : Impact et établissement de cibles



Nous améliorerons en continu nos retombées positives tout en réduisant et en gérant les retombées négatives découlant de nos activités, produits et services. Nous établirons et publierons des objectifs liés à nos zones d'impact prioritaires.

2.1 Analyse d'impact (étape clé 1)

Montrez que votre institution bancaire a effectué une analyse d'impact pour son ou ses portefeuilles afin d'identifier ses zones d'impact prioritaires et de déterminer les priorités pour l'établissement de cibles. L'analyse d'impact doit être mise à jour régulièrement¹ et satisfaire aux exigences et éléments qui suivent² :

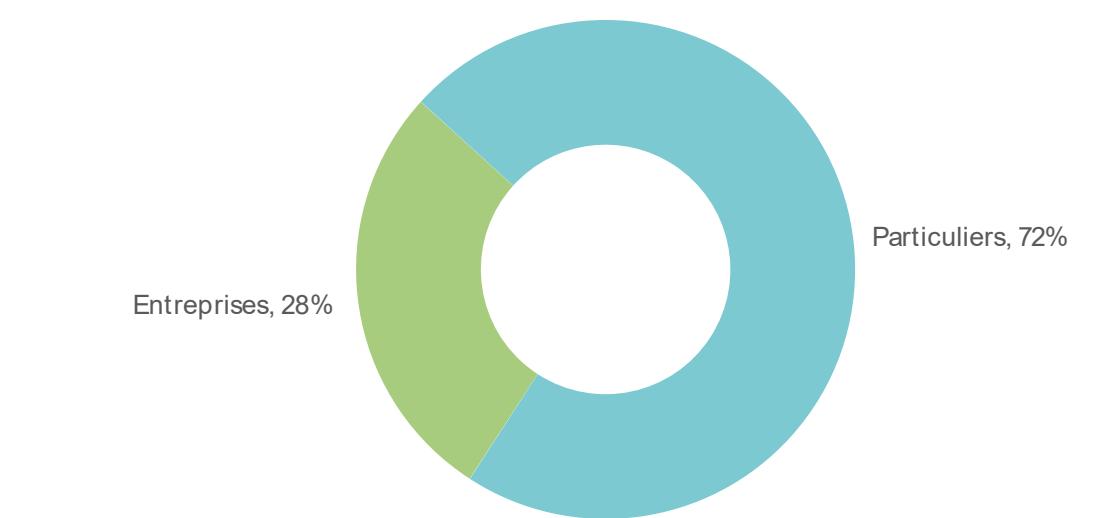
- a) Portée : Quelle est la portée de l'analyse d'impact de votre institution bancaire? Veuillez décrire les principaux secteurs d'activité, les produits et services ainsi que les régions où l'institution bancaire concentre ses efforts (comme décrits dans la section 1.1) qui ont été pris en considération dans l'analyse. Veuillez également indiquer les éléments qui n'ont pas encore été inclus et préciser pourquoi.

Réponses

Nous avons basé notre analyse d'impact sur les outils développés par la Positive Impact Initiative de l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE IF). Nous avons circonscrit le périmètre de notre analyse aux financements accordés aux membres et clients de Desjardins, en excluant les produits bancaires qui n'impliquent pas de financement, comme les comptes courants et les comptes d'épargne. Notre analyse inclut l'ensemble des prêts consentis aux entreprises, peu importe la taille ou le secteur d'activité de l'entreprise. Pour nos prêts aux particuliers, notre analyse porte sur les prêts immobiliers et le financement de véhicules, qui représentent ensemble 91 % de nos prêts aux particuliers. Les autres produits de financement aux particuliers, comme les marges de crédit et les cartes de crédit, ont été exclus de notre analyse. Ce choix des produits facilite l'analyse d'impact en raison de la clarté quant à l'utilisation des produits (logement et transport), de leur importance dans notre portefeuille de prêts et de notre importante part de marché dans les prêts hypothécaires résidentiels au Québec – estimée à environ 38 % en 2023. L'emplacement géographique visé par notre analyse est le Canada. L'ensemble de notre analyse d'impact (entreprises et particuliers) couvre 94 % de notre financement total. Nous sommes d'avis que ce périmètre offre un portrait suffisamment complet de nos activités de financement.

Répartition du portefeuille de financement

Prêts bruts au 31 décembre 2023



¹ Cela signifie que si l'analyse d'impact initiale a été effectuée au cours d'une période précédente, il faut mettre les informations à jour en conséquence, élargir sa portée et améliorer sa qualité au fil du temps.

² Des conseils supplémentaires figurent dans l'Interactive Guidance on impact analysis and target setting (en anglais seulement).



b) Composition du portefeuille : Votre institution bancaire a-t-elle tenu compte de la composition de son portefeuille (en %) dans son analyse? Veuillez indiquer la composition proportionnelle de votre portefeuille à l'échelle mondiale et par région géographique :

i) par secteurs et par industries³ pour les portefeuilles de services bancaires aux entreprises et de services bancaires d'investissement (c.-à-d. exposition ou répartition sectorielle en %), et/ou;

ii) par produits et services et par types de clientèles pour les portefeuilles de services bancaires aux particuliers.

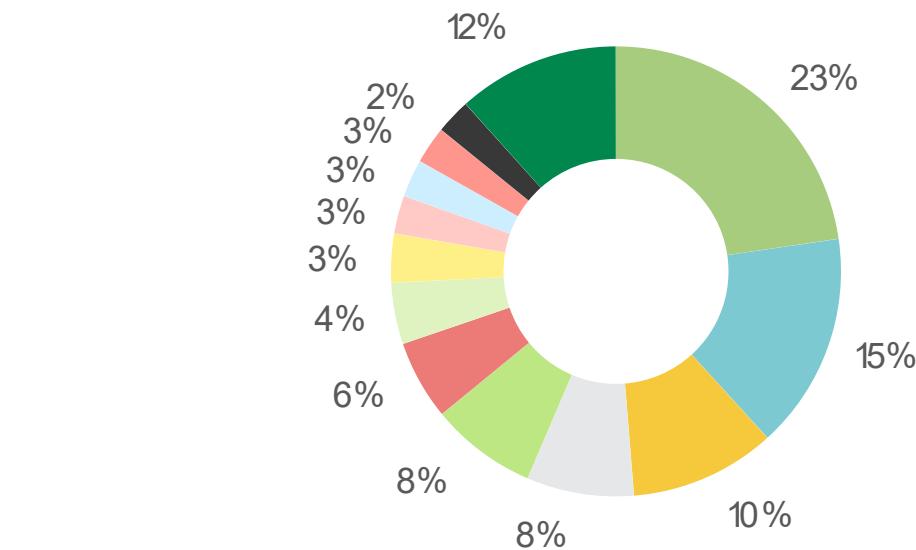
Si votre institution bancaire a adopté une autre approche pour déterminer l'ampleur de son exposition, veuillez la préciser pour démontrer le lien entre ses industries et secteurs de prédilection et ses activités principales.

Réponses

Un portrait du portefeuille analysé est présenté ci-dessous.

Répartition des prêts aux entreprises

Prêts bruts au 31 décembre 2023

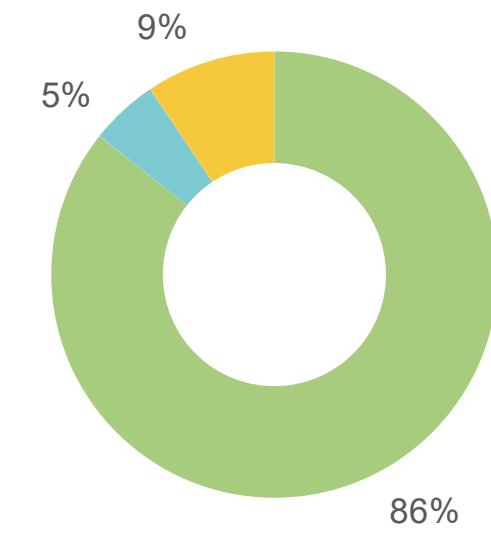


■ Immobilier
■ Construction
■ Fabrication
■ Organismes publics
■ Finances et assurances
■ Hébergement et restauration
■ Autres

■ Agriculture
■ Commerce de détail
■ Soins de santé
■ Commerce de gros
■ Services publics
■ Services professionnels

Répartition des prêts aux particuliers

Montant d'encours au 31 décembre 2023



■ Hypothèques résidentielles
■ Prêts pour véhicules
■ Prêts personnels et à la consommation, cartes de crédit et autres

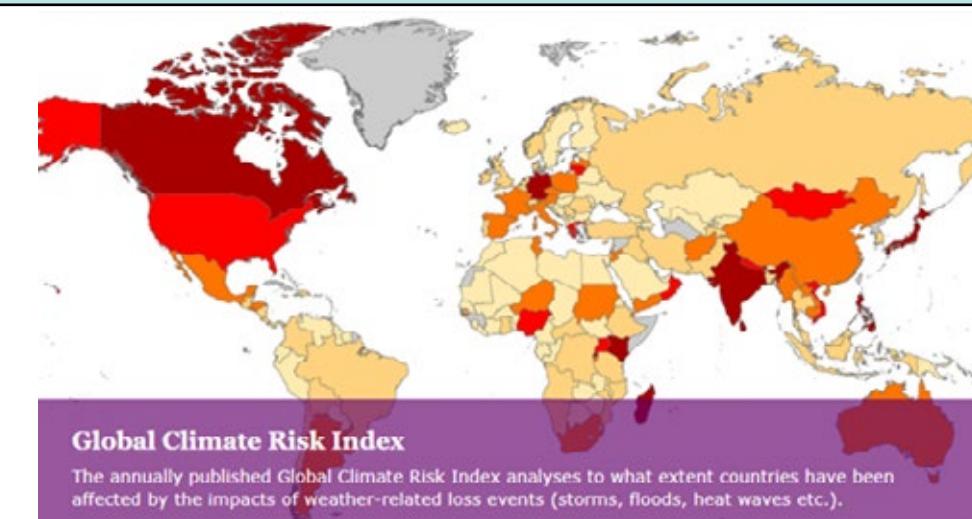
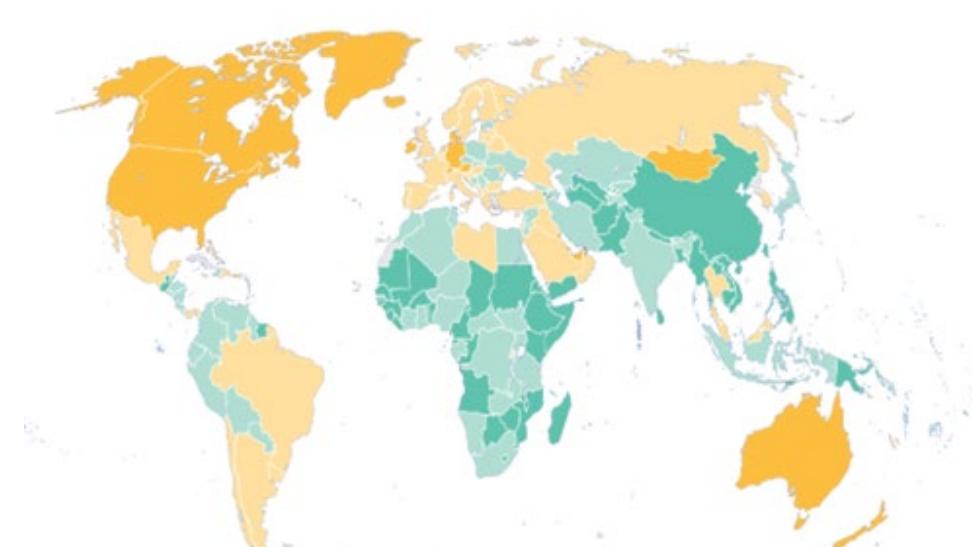
³ Secteurs clés par rapport aux différentes zones d'impact, c'est-à-dire les secteurs dont les retombées positives et négatives sont particulièrement importantes et pertinentes ici.

c 1) Contexte : Indiquez les enjeux et priorités de développement durable de plus grande importance dans les pays et régions au sein desquels votre institution bancaire et/ou votre clientèle sont principalement actives⁴. Veuillez décrire comment ces éléments ont été pris en compte, et indiquer quelles parties prenantes vous avez mobilisées pour aider à renseigner ce volet de l'analyse d'impact.

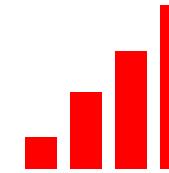
Cette étape vise à situer les répercussions du portefeuille de votre institution bancaire dans le contexte des besoins de la société.

Réponses

Les zones d'impact potentiel établies lors de notre analyse doivent être évaluées en cohérence avec les enjeux prioritaires au Canada, et particulièrement au Québec et en Ontario, où se concentrent nos activités bancaires. L'outil d'analyse de contexte développé par le PNUE IF (version de février 2023) a été utilisé. Grâce à une série d'indicateurs, l'importance de ces enjeux nationaux et régionaux est déterminée selon une échelle comportant quatre niveaux, allant de « faible » à « très élevé ». Les principaux enjeux pour notre contexte sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Enjeu	Niveau d'importance	Indicateurs
Changements climatiques	Très élevé 	<ul style="list-style-type: none"> L'indice de risque climatique est jugé élevé (German Watch, 2020 – carte ci-contre). Les émissions annuelles par personne sont élevées (9^e au monde selon la Banque mondiale, 2020).  <p>Global Climate Risk Index The annually published Global Climate Risk Index analyses to what extent countries have been affected by the impacts of weather-related loss events (storms, floods, heat waves etc.).</p>
Matières résiduelles et utilisation des ressources	Très élevé 	<p>Cet enjeu a été approfondi dans le cadre de notre analyse 2023, afin d'y inclure plus de détails sur l'utilisation efficace des ressources.</p> <ul style="list-style-type: none"> La génération de déchets est supérieure à 1,5 kg/jour/personne (Banque mondiale, 2018 – voir carte ci-contre). Le taux de réacheminement des déchets est faible, soit 28 % (Statistique Canada, 2020). La consommation d'énergie par personne est élevée au Canada par rapport à d'autres pays (Energy Institute, 2022). L'empreinte matérielle par personne est très élevée au Canada, se chiffrant à plus de 37 tonnes par année, par rapport à une moyenne de moins de 23 tonnes pour les pays de l'OCDE (Vienna University of Economics and Business, 2022). Cet indicateur mesure l'attribution de l'extraction mondiale de matériaux (métaux, combustibles, minéral et biomasse) pour répondre à la demande d'un pays.  <p>Annual municipal solid waste generated per capita (kilograms/capita/day)</p> <p>Legend: 0-0.49, 0.50-0.99, 1.00-1.49, Greater than 1.50, No data</p>

⁴ Les priorités mondiales pourraient aussi être envisagées pour les institutions bancaires dont les portefeuilles sont très diversifiés, tant du point de vue des secteurs que des pays.

Logement	Très élevé 	<p>Le niveau d'importance de cet enjeu a été rehaussé selon notre analyse mise à jour pour 2023, passant de « élevé » à « très élevé ».</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Canada réussit bien quant aux indicateurs de base (bidonvilles, entassement), mais des problèmes d'abordabilité demeurent et s'accentuent, en particulier dans les grands centres urbains. 35 % des locataires et 39 % des propriétaires à faible revenu dépensent plus de 40 % de leur revenu disponible pour leur logement (OCDE, 2020), ce qui est supérieur aux recommandations de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada. L'augmentation du prix des habitations par rapport aux salaires est particulièrement rapide depuis 2015 au Canada (Fonds monétaire international, 2021). La proportion de la population canadienne vivant en situation d'itinérance est parmi les plus élevées des pays de l'OCDE (2020).
Alimentation saine	Élevé 	<p>Cet enjeu a été ajouté à cette liste à l'occasion de notre mise à jour pour 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Canada bénéficie d'un contexte favorable en alimentation, avec un faible taux de malnutrition selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ainsi qu'un résultat enviable en sécurité alimentaire, selon le Global Food Security Index de l'Economist Intelligence Unit. La prévalence de l'obésité parmi la population canadienne est croissante et relativement importante par rapport à d'autres pays, selon la World Obesity Federation.

Un sondage que nous avons effectué en 2023 auprès de 3 000 Canadiens confirme que plusieurs enjeux identifiés ici préoccupent nos membres et clients, ainsi que la population canadienne plus largement. La protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques étaient tous deux des enjeux prioritaires pour plus de la moitié des répondants.

c 2) Sur la base de ces trois premiers éléments d'une analyse d'impact, quelles sont les zones d'impact positif et négatif identifiées par votre institution bancaire? Quelles (au moins deux) zones d'impact prioritaires importantes avez-vous privilégiées pour mettre en œuvre votre stratégie d'établissement de cibles (voir section 2.2)⁵? Veuillez apporter des précisions à ce sujet.

Réponses

Principales zones d'impact potentiel établies

Les activités financées par Desjardins génèrent des retombées positives et négatives. Les impacts identifiés n'ont pas été mesurés de manière quantitative, mais représentent des zones d'impact probable selon la méthodologie décrite précédemment.

Principaux impacts positifs

Création d'emploi

Nous finançons des industries qui représentent des employeurs importants au Québec et au Canada, notamment les secteurs industriel, agricole et des services. De plus, une partie importante de notre financement est octroyé à des PME, un groupe qui représentait en 2022 plus de 83 % des emplois dans le secteur privé au pays selon [Statistique Canada](#). Le financement et l'accompagnement que nous proposons à ces entreprises leur permettent d'offrir à leurs employés un travail productif et décent, de même qu'un revenu équitable.

Logement

Nous finançons des entreprises qui conçoivent, construisent et rénovent des habitations et qui contribuent ainsi à augmenter le nombre d'unités résidentielles disponibles et à en améliorer la qualité. Les prêts hypothécaires que nous octroyons aux particuliers leur permettent ensuite de faire l'acquisition d'une habitation qui répond à leurs besoins. Notre offre de financement facilite donc l'accès à un logement adéquat et sûr, où vivre en sécurité et avec dignité.

⁵ Pour établir l'ordre des zones d'impact prioritaires, il sera important d'ajouter un volet qualitatif à l'analyse quantitative décrite aux points a), b) et c), par exemple en mobilisant les parties prenantes et en approfondissant la mise en contexte géographique.

Économie saine et inclusive

Les produits et services financiers qui répondent aux besoins des individus, des entrepreneurs et des PME, surtout ceux qui sont sous-bancarisés ou à faible revenu, sont essentiels pour améliorer l'inclusion financière et ainsi concrétiser une économie diversifiée et saine. En particulier, les individus en situation de précarité financière et les entreprises de petite taille ou en démarrage doivent composer avec des contraintes financières qui paraissent parfois insurmontables. L'accès à du financement pour ces personnes et ces entreprises est associé à une augmentation de l'innovation, à la création d'emploi et à la croissance économique selon la [Banque mondiale](#). Desjardins offre une variété de [produits de finance solidaire](#) adaptés aux besoins de ses membres et clients. En plus d'appuyer un grand nombre de PME, nos activités de financement soutiennent une panoplie de sociétés de secteurs essentiels à une économie saine et inclusive : éducation, services de santé et d'assistance sociale, administration publique, technologies et télécommunications.

Principaux impacts négatifs

Matières résiduelles

Parmi les activités que nous finançons, la fabrication et les activités industrielles, l'agriculture (incluant la culture et l'élevage) et la construction et la démolition de bâtiments sont parmi les principales sources de matières résiduelles dans les pays développés comme le Canada, selon l'[OCDE](#). Les entreprises actives dans ces secteurs doivent donc non seulement améliorer leur gestion des matières résiduelles, par des mécanismes de contrôle et de traitement, mais aussi réduire la production de déchets en modifiant leurs processus et en favorisant la réutilisation et le recyclage.

Utilisation des ressources

Plusieurs activités qui représentent une partie importante de notre portefeuille de financement requièrent une utilisation intensive de ressources naturelles, notamment les activités immobilières, le secteur agricole (culture et élevage) et le transport. Les entreprises de ces secteurs doivent optimiser leur utilisation des ressources naturelles, spécialement les ressources non renouvelables. Nous sommes persuadés que les possibilités offertes par l'économie circulaire créeront des occasions d'affaires en ce sens.

Changements climatiques

L'ensemble des activités humaines génère des émissions de gaz à effet de serre, et les personnes et les entreprises que nous finançons ne font pas exception à cette règle. Certains secteurs ou activités sont cependant de plus importants émetteurs. Le soutien que nous offrons aux secteurs de la construction, de l'habitation, de l'agriculture et de l'élevage (notamment de bovins), et du transport contribue ainsi à alourdir le bilan carbone de notre financement. Les émissions liées à la construction et à l'habitation proviennent principalement de l'extraction et de la fabrication des matériaux utilisés, puis de la consommation d'énergie par le bâtiment une fois celui-ci construit. Celles liées à l'agriculture découlent en majorité des fertilisants, de l'utilisation des sols et du méthane libéré par les ruminants. À titre de secteur faisant partie intégrante de la chaîne de valeur de la plupart des entreprises, le transport est aussi une source majeure d'émissions dans notre portefeuille, comme il l'est pour le Canada, et particulièrement le Québec. Nos prêts automobiles contribuent également à ce bilan en facilitant l'acquisition d'un véhicule personnel, souvent à essence, par nos membres et clients.

Un résumé combiné des impacts de nos prêts aux entreprises et aux particuliers est présenté dans le tableau ci-dessous.

Impacts positifs		Impacts négatifs	
Principaux impacts positifs	Principaux secteurs y contribuant	Principaux impacts négatifs	Principaux secteurs y contribuant
Création d'emploi	Prêts aux entreprises de manière générale	Matières résiduelles	Prêts aux entreprises dans le secteur de la fabrication, des activités industrielles, de l'agriculture et de la construction
Logement	Prêts aux entreprises dans l'immobilier et la construction; prêts hypothécaires résidentiels	Utilisation des ressources	Prêts aux entreprises dans le secteur de l'immobilier, de l'agriculture et du transport
Économie saine et inclusive	Prêts aux entreprises de manière générale, mais particulièrement aux PME; prêts aux particuliers de manière générale	Changements climatiques	Prêts aux entreprises dans des secteurs intenses en carbone, comme l'immobilier, la construction, l'agriculture et le transport; prêts aux particuliers pour l'achat de véhicules

Les zones d'impact prioritaires sont identifiées à la question suivante.



d) Pour ces zones d'impact prioritaires (minimum deux) – Mesure de la performance : Votre institution bancaire a-t-elle identifié les secteurs et les industries ainsi que les types de clientèles financés ou dans lesquels elle a investi qui génèrent les plus grandes retombées positives ou négatives? Veuillez décrire comment vous avez évalué la performance de ces éléments en utilisant des indicateurs appropriés liés aux zones d'impact prioritaires qui s'appliquent au contexte de votre institution bancaire.

Pour déterminer l'ordre de priorité aux fins de l'établissement de cibles parmi ses zones d'impact prioritaires, vous devriez tenir compte des niveaux de performance actuels de l'institution bancaire, c'est-à-dire les indicateurs qualitatifs et/ou quantitatifs et/ou les indicateurs de substitution des retombées sociales, économiques et environnementales découlant de ses activités et de la fourniture de produits et services. Si vous avez identifié le climat et/ou la santé et l'inclusion financières comme zones d'impact prioritaires, veuillez aussi vous référer aux indicateurs applicables dans l'annexe. Si votre institution bancaire a adopté une autre approche pour évaluer l'intensité des retombées de ses activités et de la prestation de ses produits et services, veuillez la décrire.

Le résultat de cette étape servira ensuite de base de référence (y compris les indicateurs) que vous pourrez utiliser pour établir des cibles associées à deux zones d'impact prioritaires.

⁶ L'immobilier est un plus important contributeur aux émissions de GES dans les autres provinces canadiennes (hors Québec) en raison des sources de chauffage et de l'intensité carbone de l'électricité.

Réponses

Zones d'impact prioritaires

La matrice ci-dessous, qui s'appuie sur la Sector-Impact Map et le Banking Identification Module (version de février 2023) de la PNUE IF, considère l'association entre les enjeux importants dans le contexte canadien et les principaux secteurs qui y contribuent dans notre portefeuille de financement, tels qu'identifiés à la section précédente. Cette association est basée sur l'utilisation du financement, mais ne reflète pas nécessairement la mesure de la performance réelle des activités dans notre portefeuille. Les cellules surlignées présentent une association forte entre le secteur et l'enjeu, et suggèrent donc les zones d'impact que nous devrions prioriser.

Matrice d'association entre les principaux enjeux de notre contexte et les secteurs de notre portefeuille qui y contribuent

Cette matrice nous sert à déterminer les enjeux prioritaires sur lesquels l'impact potentiel de Desjardins est le plus élevé. Les cases colorées indiquent une association forte (positive en vert, négative en jaune) entre le secteur et l'enjeu.

Principaux enjeux au Canada	Secteurs ayant une contribution importante – Financement aux entreprises					Financement aux particuliers		Zone d'impact prioritaire pour Desjardins
	Immobilier	Agriculture	Fabrication	Construction	Transport	Prêts hypothécaires résidentiels	Prêts automobiles	
Changements climatiques	Émissions de GES (surtout hors Québec) ⁶	Utilisation des sols Émissions de GES (incl. méthane)	Émissions de GES	Émissions de GES	Émissions de GES	Émissions de GES (surtout hors Québec) ⁶	Émissions de GES	✓
Matières résiduelles et utilisation des ressources		Source importante de déchets (élevage et cultures)	Source importante de déchets (élevage et cultures)	Source importante de déchets (élevage et cultures)	Utilisation importante de ressources naturelles. Source majeure de production alimentaire et de produits plastiques	Utilisation de ressources naturelles (pétrole, métaux et minéraux critiques)		✓
Logement	Disponibilité et qualité des logements			Augmentation des logements disponibles		Accès aux logements		✓
Alimentation saine		Disponibilité et qualité des aliments locaux						Non – l'impact sur cet enjeu des activités de financement de Desjardins est limité.

Selon cette analyse, les changements climatiques, les matières résiduelles et l'utilisation des ressources ainsi que le logement seraient les zones d'impact prioritaires pour Desjardins.

Première zone d'impact : changements climatiques

Nous avons mesuré notre performance via une évaluation de nos émissions financées pour certaines classes d'actifs selon la méthodologie du Partnership for Carbon Accounting Financials. Les résultats de cet exercice sont divulgués annuellement dans notre rapport En mouvement pour le climat.

Deuxième zone d'impact : matières résiduelles et utilisation des ressources

Nos efforts pour mieux comprendre notre performance actuelle – qui dépend de celle de nos membres et clients et donc de celle de l'économie canadienne dans son ensemble – sont présentés dans la section 2.2 de ce rapport.

Troisième zone d'impact : logement

Nous prévoyons développer une meilleure compréhension transversale de cet enjeu par la mise en œuvre des actions présentées plus loin dans ce rapport.

Résumé de l'autoévaluation :

Lesquels des éléments suivants de l'analyse d'impact votre institution bancaire a-t-elle réalisés afin de déterminer les secteurs où ses retombées (potentielles) positives et négatives sont les plus importantes⁷?

- | | | | |
|-------------------------------|---|--|------------------------------|
| Portée : | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> En cours | <input type="checkbox"/> Non |
| Composition du portefeuille : | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> En cours | <input type="checkbox"/> Non |
| Contexte : | <input checked="" type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> En cours | <input type="checkbox"/> Non |
| Mesure de la performance : | <input type="checkbox"/> Oui | <input checked="" type="checkbox"/> En cours | <input type="checkbox"/> Non |

Quelles sont les zones d'impact prioritaires identifiées pour votre institution bancaire à la suite de l'analyse d'impact?

- Changements climatiques;
- Matières résiduelles et utilisation des ressources;
- Logement.

De quand datent les données utilisées et divulguées dans l'analyse d'impact?

- Jusqu'à 6 mois avant la publication
- Jusqu'à 12 mois avant la publication
- Jusqu'à 18 mois avant la publication
- Plus de 18 mois avant la publication

Zone de texte libre réservée à la description des enjeux potentiels, des aspects qui n'ont pas été abordés précédemment, etc. : Aucun commentaire additionnel

2.2 Établissement de cibles (étape clé 2)

Montrez que votre institution bancaire a établi et publié au moins deux cibles qui portent sur un minimum de deux aspects distincts des zones d'impact prioritaires relevées dans votre analyse d'impact.

Les cibles⁸ doivent être spécifiques, mesurables (qualitativement ou quantitativement), appropriées, réalistes et temporelles (SMART). Veuillez divulguer les éléments suivants de l'établissement de cibles pour chacune d'entre elles séparément :

a) Alignement : Sur quels cadres stratégiques internationaux, régionaux ou nationaux avez-vous jugé pertinent d'aligner le portefeuille⁹ de votre institution bancaire? Démontrez que les cibles et les indicateurs retenus sont liés aux objectifs de développement durable appropriés, aux objectifs de l'Accord de Paris et à ceux d'autres cadres régionaux, nationaux ou internationaux pertinents, qu'ils facilitent l'alignement sur ceux-ci et qu'ils permettent de mieux y contribuer.

Vous pouvez vous inspirer des éléments contextuels de la section 2.1.

Réponses

Première zone d'impact : changements climatiques

En avril 2021, Desjardins a annoncé la mise en place d'un [ambitieux plan d'action](#) qui lui permettra d'atteindre, d'ici 2040, un bilan zéro émission nette sur ses opérations étendues et sur les activités de financement et d'investissement de ses fonds propres dans trois secteurs clés intenses en carbone : l'énergie, le transport et l'immobilier. Nous avons choisi ces secteurs parce qu'ils représentent ensemble près des trois quarts des émissions de gaz à effet de serre du Canada, et qu'une réduction des émissions dans ces secteurs contribuera également à décarboner le reste de l'économie à temps pour 2050, conformément à l'engagement du Canada. Notre approche est cohérente avec le [Plan de réduction des émissions pour 2030 du gouvernement du Canada](#) et le rapport [Avenir énergétique du Canada en 2020](#).

Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité, mais surtout, dans la volonté d'accélérer les mesures concrètes déjà en place pour lutter contre les changements climatiques et s'y adapter.

Pour garantir le sérieux de la démarche, Desjardins est devenu en octobre 2021 la première institution financière au Canada à rejoindre la coalition internationale [Business Ambition for 1.5°C](#) de la Science Based Targets initiative (SBTi), en partenariat avec le Pacte mondial des Nations Unies et la We Mean Business Coalition. Ce faisant, Desjardins s'est engagé à publier des cibles à court ou moyen terme de réduction des gaz à effet de serre, basées sur la science. Établies selon la méthodologie de la SBTi en s'appuyant sur l'approche d'évaluation des émissions financées du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF), ces [cibles](#) (en anglais seulement) ont été publiées en janvier 2024.

Cette approche ainsi que tous les efforts de prise en compte du risque climatique et des occasions qui y sont rattachées permettront à Desjardins de soutenir de manière crédible l'objectif de l'Accord de Paris.

⁷ Vous pouvez répondre « Oui » à une question si vous avez terminé l'une des étapes décrites, par exemple l'analyse d'impact initiale ou encore un projet pilote.

⁸ Les cibles opérationnelles (concernant par exemple la consommation d'eau dans les immeubles de bureaux, l'égalité des genres au sein du conseil d'administration de l'institution bancaire ou les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements d'affaires) ne sont pas visées par les PRB.

⁹ Votre institution bancaire doit tenir compte des priorités et enjeux de développement durable de premier plan dans votre ou vos principaux pays d'activité pour l'établissement de ses cibles. On les trouve dans les plans et stratégies de développement national, dans les objectifs internationaux tels que les ODD ou l'Accord de Paris sur le climat ainsi que dans les cadres régionaux. L'alignement signifie qu'il doit y avoir un lien clair entre les cibles de l'institution bancaire et ces cadres et priorités afin de démontrer comment elles soutiennent et stimulent les contributions aux objectifs nationaux et mondiaux.



Deuxième zone d'impact : matières résiduelles et utilisation des ressources

Depuis les débuts de l'ère industrielle, l'économie mondiale repose sur un concept dit « linéaire » qui se résume à extraire la matière, à la transformer, à la consommer puis à la jeter. Le modèle linéaire s'appuie sur une croissance constante de l'économie sans tenir compte du fait que les ressources sont limitées.

L'économie circulaire fait partie des solutions pour sortir de ce modèle économique non viable. Elle vise à optimiser l'utilisation des ressources et à maximiser la durée de vie des produits et des ressources qui les composent.

Au Canada, le mouvement de l'économie circulaire s'accélère, notamment avec la création du Centre d'études et de recherches intersectorielles en économie circulaire (CERIEC), lancé en septembre 2020 à l'École de technologie supérieure. Desjardins a versé une aide financière de 2,1 M\$ au CERIEC afin qu'un écosystème de près d'une dizaine de laboratoires virtuels d'accélération en économie circulaire soit mis sur pied sur cinq ans. Ces efforts soutiennent les objectifs ambitieux du Canada, soit de réduire la quantité de déchets de 30 % d'ici 2030 et de 50 % d'ici 2040. Selon le récent [rapport sur l'indice de circularité au Québec](#), seulement 3,5 % de notre économie est circulaire. Beaucoup reste donc à faire.

Par conséquent, nous multiplions nos efforts pour aider les entrepreneurs à prendre part à cette transition essentielle. En 2022, le Mouvement Desjardins s'est joint à Circular Economy Leadership Canada, un réseau qui rassemble la communauté canadienne de l'économie circulaire et qui sert de pont avec des réseaux similaires dans le monde. Notre objectif en tant que membre de ce réseau et de son nouveau groupe de travail sur la finance circulaire est de collaborer avec la PNUE IF et d'autres institutions financières canadiennes de premier plan afin de mieux définir notre rôle dans le soutien à la transition vers une économie circulaire, notamment pour les secteurs clés et les chaînes d'approvisionnement d'importance cruciale pour l'économie canadienne. Un [guide](#) découlant de ces travaux a été publié à l'intention des institutions financières en février 2024.

Des entrepreneurs sont déjà en action. À titre d'exemple, Desjardins soutient financièrement la Coop Agri-Énergie Warwick, qui a mis en place un projet de réutilisation des résidus agricoles. Cette coopérative extrait le méthane des matières résiduelles agricoles de ses membres, puis le purifie et le transforme en gaz naturel renouvelable qui est injecté dans le réseau de distribution gazier en remplacement du gaz naturel d'origine fossile. Le digestat, coproduit de la biométhanisation, est ensuite retourné sur les fermes pour épandage, ce qui complète ainsi la boucle de l'économie circulaire.

La production de biométhane permet aux agriculteurs de diversifier et d'augmenter leurs sources de revenus, de participer à la transition énergétique, de réduire les odeurs d'épandage et d'obtenir un digestat avec une valeur agronomique élevée.

La biométhanisation fait partie des solutions à fort potentiel identifiées par le gouvernement canadien dans sa [stratégie de gestion du méthane](#).

Troisième zone d'impact : logement

L'engagement de Desjardins appuie les objectifs de la [Stratégie nationale sur le logement du Canada](#), notamment :

- Créer de nouveaux logements (construire des logements abordables);
- Moderniser les logements existants (renouveler ou rénover le parc de logements abordables).

b) Base de référence : Avez-vous déterminé une base de référence pour les indicateurs sélectionnés et évalué le niveau actuel d'alignement? Veuillez préciser les indicateurs utilisés ainsi que l'année de référence.

Vous pouvez vous servir de la mesure de la performance établie à la section 2.1 pour déterminer la base de référence de votre cible.

Plusieurs indicateurs ont été créés en lien avec l'atténuation des changements climatiques et la santé et l'inclusion financières afin d'accompagner et de soutenir les institutions bancaires dans leur processus d'établissement et de mise en œuvre des cibles. Un aperçu de ces indicateurs est présenté dans l'annexe du présent document.

Si votre institution bancaire a indiqué l'atténuation des changements climatiques et/ou la santé et l'inclusion financières comme zones d'impact prioritaires (ou comptant parmi celles-ci), il est fortement recommandé de produire un compte rendu associé aux indicateurs de l'annexe à l'aide d'un tableau comme celui qui est présenté ci-dessous et qui comporte la zone d'impact, l'ensemble des indicateurs pertinents et les codes d'indicateur correspondants :

Si vous avez déterminé que de nouveaux indicateurs et/ou des indicateurs supplémentaires étaient pertinents pour établir la base de référence et évaluer le degré d'alignement sur les cibles, veuillez les divulguer.

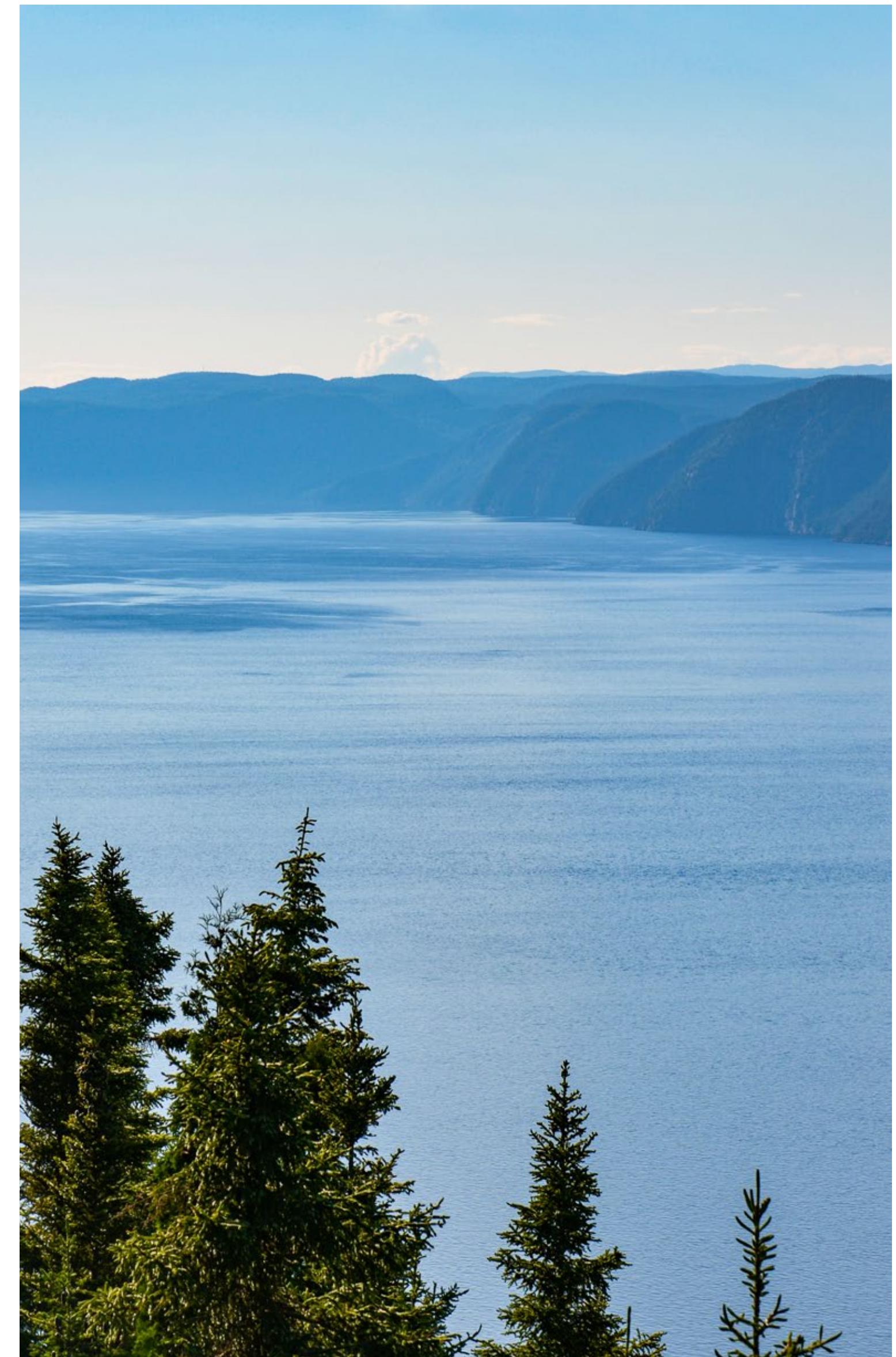
Réponses

Première zone d'impact : changements climatiques

L'année de référence pour nos cibles basées sur la science est 2020.

Les indicateurs ci-dessous, qui figurent dans la liste recommandée par les PRB, sont suivis afin d'évaluer le niveau de notre performance sur le sujet.

Code	Indicateur	Réponse
A.1.1	Stratégie climatique : Votre institution bancaire a-t-elle adopté une stratégie climatique?	Oui – Voir notre ambition climatique 2040.
A.1.2	Alignment de la cible sur les objectifs de l'Accord de Paris : Votre institution bancaire a-t-elle établi une cible alignée sur les objectifs de l'Accord de Paris, à long terme et pour l'ensemble du portefeuille? D'ici quand atteindrait-elle la carboneutralité?	En cours – Notre ambition climatique 2040 est déclinée en cibles sectorielles en élaboration. Nos premières cibles basées sur la science ont été validées par la SBTi.
A.1.4	Analyse de portefeuille : Votre institution bancaire a-t-elle analysé (certaines parties de) son portefeuille de prêts et/ou d'investissement en ce qui a trait aux émissions financées (portée 3, catégorie 15)? A-t-elle analysé la composition technologique ou les secteurs intenses en carbone du portefeuille?	En cours – Les émissions découlant d'une part importante de notre portefeuille de financement ont été évaluées. Voir la section Émissions de GES liées à nos activités financières de notre rapport En mouvement pour le climat 2023.
A.2.3	Intensité des émissions propre à un secteur (selon la production physique des clients ou la performance financière) : Quelle est l'intensité des émissions au sein des secteurs concernés?	En cours – L'intensité des émissions financées est évaluée pour le financement hypothécaire résidentiel, les prêts aux particuliers pour véhicules à moteur et l'immobilier commercial. Voir la section Mesures et cibles de notre rapport En mouvement pour le climat 2023.
A.3.1	Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) : Dans quelle proportion les émissions de GES financées ont-elles été réduites?	En cours – Les émissions découlant d'une part importante de notre portefeuille de financement sont suivies annuellement. Voir la section Émissions de GES liées à nos activités financières de notre rapport En mouvement pour le climat 2023.



Deuxième zone d'impact : matières résiduelles et utilisation des ressources

L'année de référence pour le suivi de notre cible est 2019, date de notre signature des PRB. C'est aussi cette année-là que nous avons soutenu financièrement le projet de la Coop Agri-Énergie Warwick, qui permet une [réduction annuelle](#) des émissions de gaz à effet de serre de 6 500 t éq. CO₂.

Troisième zone d'impact : logement

L'année de référence pour notre cible est 2022.

Le Mouvement Desjardins est la seule institution financière canadienne à regrouper sous un même toit l'ensemble des solutions de financement pour le logement abordable. Notre approche permet de rapidement mettre en place le montage financier nécessaire pour ce type de projet, incluant du financement, du capital patient ainsi que la contribution du gouvernement et du milieu. Ce guichet unique favorise grandement les démarches que doivent mener les coopératives d'habitation et les organismes pour concrétiser un projet de logement abordable.



c) Cibles SMART (incl. indicateurs clés de performance [ICP]¹⁰) : Veuillez indiquer les cibles pour votre première et votre deuxième zone d'impact prioritaire, si elles sont déjà en place (ainsi que celles des autres zones d'impact, si elles sont déjà en place). Quels ICP utilisez-vous pour suivre les progrès réalisés vers l'atteinte de la cible? Veuillez apporter des précisions à ce sujet.

Réponses

Note : Sauf exception, les indicateurs identifiés n'ont pas été certifiés par une tierce partie.

Première zone d'impact : changements climatiques

Objectif : zéro émission nette d'ici 2040 sur nos financements et nos investissements dans trois secteurs clés intenses en carbone (énergie, immobilier, transport).

Indicateur : proportion de financements bancaires pour le secteur des énergies renouvelables dans le portefeuille bancaire du secteur énergie.

Cible : atteindre 60 % sur cet indicateur d'ici 2030 (résultat 2023 : 59 %).

Nous avons pris l'engagement d'accroître notre soutien au secteur des énergies renouvelables en augmentant la part de celles-ci dans nos financements accordés aux grandes entreprises du secteur de l'énergie pour passer de 24 % en 2020 à 60 % en 2030. Notre [positionnement à l'égard du secteur de l'énergie](#) inclut des cibles additionnelles spécifiques pour ce secteur. Les outils et pratiques déjà en place, que ce soit, notamment, l'engagement actionnarial auprès des sociétés incluses dans nos portefeuilles de fonds propres, les grilles d'évaluation ESG lors de l'octroi et de la révision des dossiers de financement aux entreprises ou les revues critiques de projets et de positionnements, continuent d'être utilisés et déployés afin de gérer les impacts négatifs que notre soutien des énergies renouvelables (y compris les projets de biométhanisation) pourrait avoir sur d'autres enjeux ESG, incluant l'acceptabilité sociale des projets et la santé et la sécurité des travailleurs.

Des objectifs supplémentaires portant sur nos émissions de GES opérationnelles et celles liées à nos activités de prêt et d'investissement ont été élaborés en 2023. Ces objectifs sont fondés sur la science, ils ont été validés par la Science Based Targets initiative et [ont été publiés](#). Voici de manière plus précise les cibles qui ont été approuvées :

- Émissions de GES opérationnelles (portées 1 et 2) : réduction absolue de 50 % entre 2020 et 2030.
- Émissions de GES liées à nos activités financières (portée 3, catégorie 15) : [cibles](#) (en anglais seulement) portant sur les portefeuilles de placements directs en immobilier, d'actions et d'obligations de sociétés détenus par nos fonds propres, sur nos prêts aux grandes entreprises, et sur nos prêts et financements de projets dans le secteur de la génération d'électricité. Ces cibles utilisent les approches d'alignement de température et de décarbonation sectorielle prescrites par la SBTi. Elles portent sur l'ensemble des classes d'actifs requises par la SBTi (4 % des actifs totaux du Mouvement) et ne comprennent pas les classes d'actifs optionnelles selon la méthodologie SBTi (52 %) ou hors du périmètre couvert par celle-ci (44 %).

Une tierce partie a procédé à une [mission d'assurance limitée](#) relativement aux émissions de GES opérationnelles et à certaines classes d'actifs d'émissions financées.

¹⁰ Les indicateurs clés de performance sont des mesures choisies par l'institution bancaire afin de surveiller les progrès accomplis vers l'atteinte de ses cibles.

Deuxième zone d'impact : matières résiduelles et utilisation des ressources

Objectif : soutenir le développement de l'économie circulaire.

Indicateur : nombre de projets de transformation de matières organiques résiduelles, notamment agricoles, en énergie renouvelable (biométhanisation) soutenus financièrement depuis l'année de référence (2019).

Cible : six projets de biométhanisation soutenus d'ici 2025 (résultat 2023 : 2 projets).

À la suite du succès du projet de la Coop Agri-Énergie Warwick, le premier en son genre au Québec, nous avons pris l'engagement de soutenir financièrement cinq autres projets de ce type d'ici 2025, pour un total de six. Cette cible augmentera les flux financiers vers les projets d'économie circulaire tout en encourageant les discussions avec nos membres Entreprises du domaine agricole à propos de leur modèle d'affaires.

Troisième zone d'impact : logement

Objectif : lutter contre la crise du logement.

Indicateur : nombre de logements abordables rendus disponibles dans 14 régions du Québec depuis l'année de référence (2022).

Cible : 1 750 logements abordables d'ici 2025 (résultat 2023 : 1 246 unités faisant l'objet d'un engagement, c'est-à-dire des projets qui ont obtenu l'autorisation finale du comité directeur du programme).

Desjardins s'est engagé à rendre disponibles plus de 1 750 logements abordables d'ici la fin 2025. De ce nombre, 75 % seront de nouvelles constructions, alors que 25 % seront rénovés et acquis par des OBNL dans le but de pérenniser l'abordabilité des loyers.

Ces 1 750 logements abordables seront répartis dans 14 régions du Québec, notamment à Montréal, à Québec, à Rivière-du-Loup, à Drummondville et en Outaouais.

En 2023, plusieurs projets ont fait l'objet d'annonces concrètes :

- 93 logements abordables au Manoir Lafontaine, au cœur du Plateau-Mont-Royal à Montréal;
- 56 nouvelles unités abordables à Sherbrooke;
- 720 logements abordables au Domaine La Rousselière à Pointe-aux-Trembles, dans l'est de Montréal.

En complément à cet engagement pris dans le cadre de nos activités courantes, le Fonds du Grand Mouvement s'est engagé à [appuyer cinq organismes](#) qui viennent en aide aux personnes en situation d'itinérance.



d) Plan d'action : Quelles actions, y compris les jalons, avez-vous prévues pour atteindre les cibles fixées? Veuillez les décrire.

Veuillez également démontrer que votre institution bancaire a analysé et reconnu les retombées indirectes importantes (potentielles) des cibles fixées sur la zone d'impact ou sur d'autres zones d'impact et qu'elle a prévu des actions pertinentes pour éviter, atténuer ou compenser les retombées négatives potentielles.

Réponses

Première zone d'impact : changements climatiques

Pour plus d'information sur notre plan d'action dans la lutte contre les changements climatiques, consultez la section 3.1 Nos ambitions climatiques de notre Rapport de responsabilité sociale et coopérative 2023.

Deuxième zone d'impact : matières résiduelles et utilisation des ressources

Un plan d'action est en cours d'élaboration afin d'atteindre cette cible. Des conseillers de nos équipes de financement aux entreprises doivent d'abord développer une expertise sur les projets de biométhanisation. Nous prévoyons donc diffuser du contenu de formation et de sensibilisation à leur intention, ainsi qu'un outil permettant l'évaluation de ce type de projet. Nous avons aussi identifié des occasions pour augmenter la collaboration entre l'équipe de financement agricole, qui connaît bien les enjeux des agriculteurs, et l'équipe de financement de la transition énergétique, qui a l'expérience de projets majeurs d'énergie renouvelable. Finalement, nous avons l'intention de nous rapprocher de partenaires clés dans le domaine, afin de bénéficier de leur intelligence d'affaires et de leur lecture du marché.

Troisième zone d'impact : logement

Notre plan pour atteindre cette cible implique de nous appuyer sur notre vaste réseau de caisses ainsi que sur l'expertise de la Caisse d'économie solidaire, afin de solliciter les promoteurs, les coopératives d'habitation, les organismes communautaires et les acteurs municipaux pour accélérer le développement de projets menant à la création ou à la rénovation de logements abordables. Appuyées par le gouvernement du Québec et d'autres partenaires, les solutions proposées visent à développer et à mettre en œuvre des outils de financement adaptés permettant la construction, l'acquisition et la rénovation de logements abordables. Les mesures d'atténuation pour les retombées indirectes potentielles de la cible fixée n'ont pas encore été formellement identifiées.

Résumé de l'autoévaluation

Parmi les éléments suivants de l'établissement des cibles conformes aux exigences des PRB, lesquels votre institution bancaire a-t-elle réalisés ou est-elle en train d'évaluer pour votre...

	... première zone d'impact prioritaire : changements climatiques	... deuxième zone d'impact prioritaire : matières résiduelles et utilisation des ressources	... troisième zone d'impact prioritaire : logement
Alignement	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non
Base de référence	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non
Cibles SMART	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non
Plan d'action	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> En cours <input type="checkbox"/> Non

2.3 Mise en œuvre et surveillance des cibles (étape clé 2)

Pour chaque cible séparément :

Démontrez que votre institution bancaire a mis en place les actions qu'elle avait préalablement définies pour atteindre la cible fixée.

Présentez les progrès réalisés par votre institution bancaire depuis le dernier rapport en vue d'atteindre chacune des cibles fixées et précisez leurs retombées en utilisant les indicateurs et les ICP que vous avez définis à la section 2.2.

En cas de modifications aux plans de mise en œuvre (s'applique au deuxième rapport et aux rapports subséquents seulement) :

Décrivez les changements potentiels (changements aux zones d'impact prioritaires et aux indicateurs, accélération/révision des cibles, ajout de jalons ou révision des plans d'action) et expliquez pourquoi ces changements sont devenus nécessaires.

Réponses

Première zone d'impact : changements climatiques

La progression plus rapide que prévu de nos résultats pour notre indicateur de financement des énergies renouvelables ainsi que le désir de nous doter de cibles à moyen terme (2030) nous ont poussés à revoir notre cible sur le sujet. La cible précédente (à l'horizon 2025) a été atteinte en 2022.

Deuxième zone d'impact : matières résiduelles et utilisation des ressources

Depuis l'établissement de cette cible, nous avons eu un nombre croissant d'échanges avec des entrepreneurs et des entreprises souhaitant mettre en place des projets de biométhanisation afin de les accompagner. La nouveauté du marché implique des délais plus importants entre l'idéation des projets et leur financement, mais leur progression est encourageante. L'autoévaluation de la cible SMART pour cet enjeu a été ajustée, passant de « Oui » à « En cours », pour mieux refléter le niveau de maturité de l'organisation sur le sujet.

Troisième zone d'impact : logement

Cette zone d'impact a été ajoutée en réponse à la mise à jour de l'analyse d'impact effectuée en 2023. Il s'agit de la première reddition de comptes concernant cette zone d'impact.

Liens et documents de référence

- Voir le rapport [En mouvement pour le climat](#)
 - Section Mesures et cibles (p. 24)
 - Section Émissions de GES liées à nos activités financières (p. 28)
- Voir le [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#)
 - Section 3.1 Nos ambitions climatiques (p. 26)



Principe 3 : Clients et consommateurs



Nous travaillerons avec nos clients et les consommateurs pour encourager des pratiques durables et permettre des activités économiques qui créent une prospérité partagée pour les générations actuelles et futures.

3.1 Engagement des clients

Votre institution bancaire a-t-elle mis en place une politique ou un processus d'engagement pour inciter sa clientèle et les consommateurs en général¹¹ à adopter des pratiques durables?

Oui En cours Non

Votre institution bancaire a-t-elle établi une politique pour les secteurs dans lesquels vous avez identifié les retombées négatives (potentielles) les plus importantes?

Oui En cours Non

Décrivez comment votre institution bancaire a travaillé ou prévoit travailler avec ses clients et avec les consommateurs en général afin d'encourager des pratiques et de permettre des activités économiques durables¹². Abordez les politiques pertinentes, les actions prévues et en place afin de faciliter la transition de la clientèle, certains indicateurs de l'engagement des clients et, si possible, les retombées générées.

Vous devez vous inspirer et tenir compte de l'analyse d'impact, de l'établissement des cibles et des plans d'action mis en place par l'institution bancaire (reportez-vous au Principe 2).

Réponses

La finalité première d'une organisation coopérative est de satisfaire les besoins de ses membres et clients. À l'écoute de ces besoins, Desjardins a fait évoluer son offre de produits responsables pour particuliers : les [Solutions Avenir durable Desjardins](#). Celles-ci aident nos membres et clients à réaliser leurs projets, à économiser sur leur police d'assurance, à acheter un véhicule hybride ou électrique, à effectuer des rénovations écologiques, et plus. Avec 74 solutions en investissement responsable pour l'ensemble de ses clientèles, y compris l'épargne-retraite collective et la clientèle institutionnelle, Desjardins figure parmi les chefs de file au Canada dans le domaine, comptant près de 13,8 G\$ d'actifs sous gestion au 31 décembre 2023. Ce sont 44 % des détenteurs de Fonds Desjardins qui détenaient un Fonds ou un Portefeuille SociéTerre (investissement responsable) à la fin de l'année, par rapport à 42 % à la fin 2022. La valeur des actifs sous gestion des Fonds et Portefeuilles SociéTerre a augmenté de 8 % sur la même période. Pour accompagner nos membres dans la transition énergétique juste, nos Fonds et Portefeuilles SociéTerre sont sans pétrolières ni pipelines. Un suivi trimestriel est assuré sur la proportion de nos membres et clients qui ont adopté nos produits responsables.

¹¹ Un processus d'engagement de la clientèle l'aide à faire évoluer ses modèles d'affaires en fonction des objectifs de développement durable en l'accompagnant stratégiquement par l'entremise de divers canaux relationnels.

¹² Des activités économiques durables favorisent la transition vers une économie à faibles émissions de carbone, plus écoéfficace et elle-même plus durable.

Du côté des entreprises, une équipe consacrée à l'accompagnement en développement durable a vu le jour en 2022. En 2023, elle a mené plus de 700 interactions ESG en lien avec des dossiers de nos membres et clients ou notre offre de produits ESG aux entreprises. Cette dernière a d'ailleurs été bonifiée dans la dernière année pour inclure un swap ESG qui encourage les entreprises à investir en fonction de critères ESG. Une stratégie spécifique pour le secteur de l'énergie a aussi été développée afin de baliser nos relations d'affaires avec les entreprises de ce secteur et de les soutenir dans leur transition vers une économie sobre en carbone.

Pour les particuliers et les entrepreneurs qui n'ont pas accès au système financier traditionnel, nos produits de finance solidaire et de sociofinancement jouent un rôle crucial en leur permettant de participer à la vitalité et à l'économie de leur milieu. Nous accordons aussi une attention particulière à l'accessibilité de notre expertise et de nos conseils, et nous soutenons l'éducation financière de nos membres pour favoriser leur autonomie financière.

Finalement, nous priorisons le mieux-être de nos membres et clients en leur offrant la [Protection Desjardins](#), l'une des meilleures protections offertes au Canada.

Liens et documents de référence

- Voir les sections suivantes de notre Rapport de responsabilité sociale et coopérative :
 - [2.3 Expérience membre et client, p. 18](#)
 - [2.4 Produits et services responsables, p. 22](#)
- [Positionnement à l'égard du secteur de l'énergie](#)
- [Positionnement à l'égard du charbon thermique](#)



3.2 Occasions d'affaires

Décrivez les occasions d'affaires stratégiques en lien avec l'augmentation des retombées positives et la réduction des retombées négatives que votre institution bancaire a identifiées et/ou comment vous y avez travaillé durant la période de déclaration. Fournissez de l'information sur les produits et services existants, sur les produits à thématique durable qui ont été développés, notamment sur le plan de la valeur (en dollars américains ou en devise locale) et/ou en pourcentage de votre portefeuille, et sur quels ODD ou quelles zones d'impact vous voulez avoir des retombées positives (p. ex. : prêts hypothécaires verts – climat, obligations sociales – inclusion financière, etc.).

Réponses

Le Mouvement Desjardins contribue à la transition énergétique de notre société de multiples manières : développement d'une offre en finance responsable, actionnariat engagé, investissements privés et financement de projets d'infrastructures en énergie renouvelable, financement de programmes universitaires pour développer une main-d'œuvre qualifiée, notamment en finance responsable et en économie circulaire, et contribution à l'électrification des transports par l'augmentation de l'offre de bornes de recharge électrique sur le territoire qu'il sert au Québec et en Ontario.

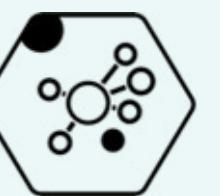
Une vue d'ensemble de notre approche et des produits ESG offerts à nos membres et clients est offerte à la section 3.1 de ce rapport. La section Opportunités liées aux changements climatiques de notre rapport [En mouvement pour le climat 2023](#) fait aussi état des occasions d'affaires sur le volet climatique.

Liens et documents de référence

- Voir la section Opportunités liées aux changements climatiques de notre rapport [En mouvement pour le climat, p. 14](#)



Principe 4 : Parties prenantes



Nous collaborerons de manière proactive et responsable avec les parties prenantes concernées, par des consultations, de l'engagement et des partenariats, pour atteindre les objectifs de la société.

4.1 Identification et consultation des parties prenantes

Votre institution bancaire dispose-t-elle d'un processus pour identifier, consulter régulièrement et solliciter les parties prenantes (ou les groupes de parties prenantes¹³) que vous jugez pertinentes dans le cadre de l'analyse d'impact et du processus d'établissement des cibles, de même que pour collaborer et établir des partenariats avec celles-ci?

- Oui En cours Non

Veuillez indiquer les parties prenantes (ou les groupes/types de parties prenantes) identifiées, consultées ou sollicitées par votre institution bancaire, ou avec lesquelles elle a collaboré ou s'est associée pour mettre en œuvre les PRB et générer plus de retombées positives. Donnez un aperçu général de la façon dont votre institution bancaire a ciblé les parties prenantes pertinentes et précisez les enjeux abordés et les résultats obtenus ainsi que leur rôle dans le processus de planification des actions.

Réponses

Dans la continuité de l'analyse de pertinence de nos priorités en matière de développement durable réalisée en 2017, nous avons effectué en 2021 un sondage auprès de nos membres, qui ont indiqué en grande majorité (79 %) s'attendre à ce que Desjardins soit un chef de file en développement durable. Dans les deux dernières années, nous avons mené des enquêtes supplémentaires auprès de nos membres et de nos clients, particuliers et entreprises, afin de mieux comprendre leurs priorités et leurs préoccupations en matière de durabilité et de finance responsable. Le sondage effectué en 2023 auprès de 3 000 Canadiens nous a renseignés davantage sur le niveau de compréhension du développement durable et de la finance responsable au sein de la population canadienne.

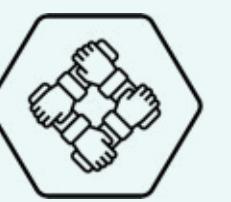
La consultation de nos parties prenantes a permis d'établir les sujets les plus importants pour nos membres et clients, traités dans la section [À l'écoute de nos parties prenantes](#) de notre Rapport de responsabilité sociale et coopérative. De plus, Desjardins travaille de concert avec les gouvernements, les régulateurs et les autres instances normatives sur une variété de sujets, présentés dans la même section de notre Rapport de responsabilité sociale et coopérative.

Encourager la recherche et la formation universitaire, favoriser le développement de solutions spécifiques pour les acteurs économiques, promouvoir l'éducation et la pédagogie en matière de changements climatiques : Desjardins s'engage aussi à travers de nombreux partenariats pour faire progresser les communautés vers la transition énergétique et lutter contre les changements climatiques et la perte de biodiversité. Pour en savoir plus, consulter [le schéma représentant l'écosystème de nos partenariats](#) en matière d'environnement et de lutte contre les changements climatiques.

Desjardins contribue également à plusieurs groupes de travail mis en place par la PNUE IF en soutien à la mise en place des PRB et des PSI. Ces groupes de travail sont l'occasion de dialoguer et de collaborer avec d'autres institutions financières à l'international dans le cadre d'initiatives traitant des enjeux ESG.

¹³ Ces parties prenantes comprennent les autorités de réglementation, les investisseurs, les gouvernements, les fournisseurs, les consommateurs et les clients, les universités, les institutions de la société civile, les collectivités, les représentants de la population autochtone et les organisations à but non lucratif.

Principe 5 : Gouvernance et culture



Nous mettrons en œuvre nos engagements grâce à des processus de gouvernance efficaces et à une culture axée sur la finance responsable.

5.1 Structure de gouvernance pour la mise en œuvre des Principes

Votre institution bancaire a-t-elle mis en place un système de gouvernance dans lequel les PRB sont intégrés?

Oui En cours Non

Décrivez les structures, les politiques et les procédures de gouvernance pertinentes mises en place ou prévues par votre institution bancaire pour gérer les retombées (potentielles) positives et négatives importantes et faciliter la mise en place efficace des Principes. Mentionnez notamment :

- quel comité est responsable de la stratégie de durabilité ainsi que de l'approbation et du suivi des cibles (y compris des informations sur le plus haut niveau de gouvernance auquel les PRB sont soumis);
- des détails sur la présidence du comité et sur le processus et la fréquence de supervision par celui-ci de la mise en œuvre des PRB (y compris les mesures correctives si les cibles ou les jalons ne sont pas atteints ou si des retombées négatives imprévues sont générées);
- les pratiques de rémunération liées aux cibles de durabilité.

Réponses

Depuis 2018, notre comité d'orientation ESG composé de cadres dirigeants des secteurs d'affaires et des fonctions de soutien accompagne et conseille le comité de direction, et en fin de compte le conseil d'administration, sur les questions de développement durable et de finance responsable. En tant que pierre angulaire de l'intégration ESG chez Desjardins, le comité d'orientation ESG est responsable de nombreuses tâches. Son mandat et sa composition ont été révisés en 2023 afin de mieux refléter l'évolution de la maturité de Desjardins sur les sujets ESG et leur importance croissante dans l'organisation. Voici son mandat mis à jour :

- Adopter un plan et des stratégies ESG en adéquation avec la planification stratégique, la vision et l'ambition ESG du Mouvement.
- S'appuyer sur les meilleures pratiques en matière d'intégration de considérations ESG pour positionner adéquatement les stratégies du Mouvement et stimuler l'innovation des secteurs d'affaires et fonctions de soutien (SAFS) sur ces sujets.
- S'assurer de la cohérence des engagements et politiques ESG du Mouvement et des SAFS.
- Veiller à ce que le Mouvement réponde aux attentes en matière de stratégie et de divulgation liées aux facteurs ESG, en réponse à la réglementation en vigueur et en adéquation avec les engagements du Mouvement, notamment les PRI, PSI et PRB.
- S'assurer de la coordination et de la cohérence à l'échelle du Mouvement dans la mise en œuvre des stratégies ESG en clarifiant les rôles et responsabilités de chaque SAFS.
- Établir des indicateurs de performance ESG et des cibles afférentes pour le Mouvement, et veiller à l'atteinte de ces dernières en coordination avec les SAFS.
- Soutenir la gestion adéquate des activités des SAFS en termes de risques ESG en respectant l'appétit pour le risque de l'organisation, en cohérence avec le Comité des risques liés aux facteurs ESG.
- Assurer le suivi de l'offre en finance responsable, du programme d'obligations durables et des occasions d'affaires afférentes, en coordination avec les SAFS.

Le comité d'orientation ESG, présidé par le Chef du développement durable, est un sous-comité du comité de direction Mouvement. Ses membres se rencontrent mensuellement pour échanger sur les enjeux ESG d'actualité, et effectuer un suivi des initiatives et plans d'action ESG en cours et de la stratégie ESG de l'organisation dans son ensemble.

Afin d'évaluer sa progression, Desjardins a établi une dizaine d'indicateurs de suivi de la performance qui font l'objet de présentations trimestrielles au comité d'orientation ESG, qui peut ainsi mettre en place des mesures correctives en cas d'écart importants. Le tableau de bord du comité d'orientation ESG intègre les cibles des deux premières zones d'impact prioritaires, soit les changements climatiques ainsi que les matières résiduelles et l'utilisation des ressources. Un sous-ensemble des indicateurs de ce tableau de bord est présenté périodiquement au comité de direction Mouvement et au conseil d'administration. Ces indicateurs et les cibles afférentes sont intégrés lorsque pertinents dans la structure de rémunération des employés et dirigeants. La structure du régime général d'intéressement (boni) pour tous les employés et cadres comprend une composante ESG basée sur notre performance ESG par rapport à nos pairs, telle qu'évaluée par des tiers indépendants.

Le rapport PRB est validé par le comité d'orientation ESG, puis recommandé par la commission Gouvernance et Finance responsable pour adoption par le conseil d'administration.



5.2 Promotion d'une culture de finance responsable

Décrivez les initiatives et les mesures prises par votre institution bancaire pour favoriser une culture de finance responsable au sein de son personnel (p. ex., renforcement des capacités, apprentissage en ligne, formation sur le développement durable pour les rôles en contact direct avec la clientèle, inclusion dans les structures de rémunération, la gestion de la performance et les communications de la direction, entre autres).

Réponses

Desjardins étant une coopérative, la finance responsable fait partie de son ADN. Une section entière de notre Rapport de responsabilité sociale et coopérative y est d'ailleurs consacrée. Cet engagement à l'égard de la finance responsable est partagé avec l'ensemble des employés par le biais du parcours d'apprentissage des Fondements Desjardins, une série d'activités individuelles et collectives visant à rallier tous nos employés autour de ce qui fait de nous une coopérative. Une formation obligatoire sur la durabilité et la finance responsable a été ajoutée en 2022, ainsi que des modules de formation complémentaires sur les changements climatiques et d'autres sujets spécifiques comme l'investissement responsable et l'assurance responsable. Ces modules complémentaires font partie de plans de formation adaptés à plusieurs métiers clés dans l'organisation. À titre d'exemple, des formations sur l'intégration de considérations ESG ont été déployées en 2023 pour sensibiliser et former l'ensemble de nos conseillers aux entreprises.

Notre engagement prend aussi forme dans nos processus, par exemple dans un processus d'évaluation ESG pour le financement des grandes entreprises, qui contribue à identifier et à gérer les risques environnementaux et sociaux associés à notre portefeuille de prêts. Un aperçu plus détaillé de notre approche de la finance responsable est disponible dans la section [2.4 Produits et services responsables](#) de notre Rapport de responsabilité sociale et coopérative.

De plus, le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier, est un leader affirmé à ce sujet. Par exemple, Desjardins était partenaire du Sommet de la finance durable 2023 à Montréal. À cette occasion, M. Cormier a participé à une discussion avec Mark Carney, ancien gouverneur de la Banque du Canada et de la Banque d'Angleterre, et envoyé spécial de l'Organisation des Nations Unies pour le financement de l'action climatique. Au cours de cette conversation, les leaders ont discuté du rôle essentiel des institutions financières dans la promotion de la finance durable et la transition vers une économie durable. Ils ont également abordé les défis et les occasions de la finance durable, l'innovation financière, la mobilisation et l'importance de la transparence et de la divulgation.

Comme mentionné à la section 5.1 du présent rapport, la structure du régime général d'intéressement (boni) pour tous les employés et cadres comprend une composante ESG. Celle-ci s'appuie sur un indicateur qui compare notre performance ESG à celle de nos pairs nord-américains selon l'évaluation de quatre agences de notation ESG.

5.3 Politiques et processus de contrôle diligent

Votre institution bancaire a-t-elle mis en place des politiques qui tiennent compte des risques environnementaux et sociaux dans votre portefeuille¹⁴?

Veuillez décrire les processus de contrôle diligent que votre institution bancaire a mis en place pour identifier et gérer les risques environnementaux et sociaux associés à votre portefeuille. Cela peut comprendre des aspects comme l'identification des risques importants, l'atténuation des risques environnementaux et sociaux et la définition de plans d'action à cet égard, la surveillance des risques et la présentation de rapports sur ceux-ci, tout mécanisme de règlement des griefs existant ainsi que les structures de gouvernance que vous avez mises en place pour surveiller ces risques.

Réponses

Nos pratiques commerciales sont guidées par une gouvernance démocratique moderne et dynamique, qui se reflète dans nos politiques internes et notre code de déontologie :

- La sécurité de l'information
 - Protection des informations personnelles
 - Informations privilégiées
 - Vie privée et types de consentement
 - Sécurité de l'information
 - Classification de la sécurité de l'information
 - Gestion des identités et des accès
 - Sécurité des informations mises à la disposition des fournisseurs
- Nos valeurs coopératives
 - Développement durable
 - Éducation financière
 - Décentralisation régionale
- Nos pratiques d'affaires
 - Communications
 - Conformité
 - Traitement des plaintes et règlement des litiges
 - Saines pratiques commerciales
 - Gestion des risques dans le réseau des caisses
 - Utilisation acceptable des technologies
 - Conduite professionnelle

Plus d'information concernant les processus de gestion du risque dans nos pratiques d'affaires est disponible dans la section Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du Rapport annuel du Mouvement Desjardins.

Liens et documents de référence

- Voir la section Risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) du [Rapport annuel du Mouvement Desjardins](#), p. 94

Résumé de l'autoévaluation

Le chef ou la cheffe de la direction ou d'autres membres de la haute direction surveillent-ils régulièrement la mise en œuvre des Principes par l'entremise du système de gouvernance de l'institution bancaire?

Oui Non

Le système de gouvernance prévoit-il des structures de supervision de la mise en œuvre des PRB (p. ex., analyse d'impact et définition des cibles, actions pour atteindre ces cibles et mesures correctives dans le cas où les cibles/jalons ne sont pas atteints ou que des retombées négatives sont générées)?

Oui Non

Votre institution bancaire a-t-elle mis en place des mesures pour promouvoir une culture de durabilité au sein du personnel (comme décrit à la section 5.2)?

Oui En cours Non

¹⁴ Voici des exemples de politiques applicables : politiques d'exclusion pour certains secteurs ou certaines activités; politiques de déforestation zéro; politiques de tolérance zéro; politiques liées à l'égalité entre les genres; politiques de contrôle diligent en matière sociale; politiques d'engagement des parties prenantes; politiques de dénonciation, etc.; ou toute directive nationale applicable relative aux risques sociaux.



Principe 6 : Transparence et responsabilité



Nous réviserons périodiquement la mise en œuvre de ces principes et nous serons transparents et responsables quant aux retombées positives et négatives et à notre contribution aux objectifs de la société.

6.1 Vérification

Ces informations rendues publiques sur vos engagements en lien avec les PRB ont-elles été examinées par un vérificateur indépendant?

Oui En partie Non

Le cas échéant, veuillez joindre le lien ou une description de la déclaration de vérification.

Réponses

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l. a réalisé une mission d'assurance limitée sur les éléments suivants inclus dans cette divulgation :

- 2.1 Analyse d'impact
- 2.2 Établissement de cibles
- 2.3 Mise en œuvre et surveillance des cibles
- 5.1 Structure de gouvernance pour la mise en œuvre des Principes

Se référer au rapport disponible en annexe.

6.2 Rapports sur d'autres cadres

Votre institution bancaire communique-t-elle de l'information sur le développement durable selon l'un ou l'autre des cadres et normes énumérés ci-dessous?

- GRI
- SASB
- CDP
- Normes IFRS d'information sur la durabilité
- GIFCC (TCFD)
- Autre : Principes pour une assurance responsable (PSI), Principes pour l'investissement responsable (PRI)



Réponses

Voir notre [index GRI](#)

Voir notre [index SASB](#)

Voir notre [réponse au CDP](#) (en anglais seulement)

Voir notre [rapport TCFD](#) (En mouvement pour le climat)

Voir notre [rapport PSI](#)

Voir nos [rapports PRI](#) (en anglais seulement) : Desjardins Global Asset Management, Desjardins Investment, Régime de rentes du Mouvement Desjardins, et Développement international Desjardins

¹⁵ Par exemple, élaborer des plans visant à élargir la portée en y incluant des éléments qui n'ont pas encore été couverts ou en mentionnant les étapes prévues en ce qui concerne la composition du portefeuille, le contexte et la mesure de la performance.

¹⁶ Par exemple, élaborer des plans pour la mesure de la base de référence, définir des objectifs pour des (d'autres) zones d'impact, fixer des cibles intermédiaires, concevoir des plans d'action, etc.

6.3 Perspectives

Quelles sont les prochaines étapes prévues par votre institution bancaire au cours de la prochaine période de déclaration de 12 mois (particulièrement en ce qui a trait à l'analyse d'impact¹⁵, à l'établissement de cibles¹⁶ et à la structure de gouvernance pour la mise en œuvre des PRB)? Veuillez les décrire brièvement.

Réponses

L'année 2023 a été marquée par des efforts importants consacrés à l'évaluation et à la prise en compte de l'impact de nos activités de prêt et d'investissement. Nous utilisons notre levier financier comme catalyseur pour aider les personnes, les entreprises et les communautés à faire face à la transformation de l'économie qui s'opère.

Conscient de l'importance d'une divulgation transparente, Desjardins rend compte dans le présent document des mesures prises pour appliquer les Principes et gérer les impacts de ses activités. Cette application s'appuie sur nos valeurs coopératives et se concrétise par l'accélération de l'intégration des considérations ESG dans l'ensemble de nos décisions d'affaires. Au cours de la prochaine année, nous nous concentrerons sur l'identification des données ESG pertinentes dont nous disposons et l'optimisation de notre utilisation de celles-ci, sur l'évolution de notre offre de produits et de services axés sur la finance responsable pour toujours mieux soutenir nos membres et nos clients dans leurs efforts de durabilité, ainsi que sur les actions requises pour atteindre nos cibles basées sur la science récemment publiées. Concrètement, cela impliquera notamment une réflexion plus poussée sur deux aspects centraux de notre ambition climatique 2040, soit notre financement immobilier (hypothécaire résidentiel et commercial) et lié au transport (véhicules à moteur), ainsi que notre financement au secteur agricole et agroalimentaire. Nous approfondirons aussi notre analyse de l'impact de notre financement aux particuliers afin de soutenir notre engagement à l'égard du Commitment to Financial Health and Inclusion.

Des informations plus détaillées sur nos ambitions et les mesures prises pour les concrétiser à l'échelle du Mouvement Desjardins sont présentées dans le [Rapport de responsabilité sociale et coopérative](#) et dans notre rapport [En mouvement pour le climat](#).



6.4 Enjeux

Cette section permet d'en apprendre davantage sur les enjeux potentiels auxquels votre institution bancaire fait face dans la mise en œuvre des Principes bancaires responsables. Vos commentaires seront utiles pour contextualiser la progression collective des institutions bancaires signataires des PRB.

Quels enjeux avez-vous choisi d'aborder lors de la mise en œuvre des PRB? Veuillez sélectionner les trois principaux enjeux que votre institution bancaire a priorisés, selon vous, au cours des 12 derniers mois (question facultative).

Vous pouvez donner des précisions sur ces enjeux et sur les mesures que vous prenez pour y faire face :

- Intégration de la supervision des PRB à la structure de gouvernance
- Communication ou maintien d'un dynamisme au sein de l'institution bancaire
- Mise en action : par où commencer et quels aspects cibler
- Réalisation d'une analyse d'impact
- Évaluation des conséquences environnementales et sociales négatives
- Sélection de la ou des bonnes méthodes de mesure de la performance
- Établissement des cibles
- Engagement de la clientèle
- Engagement des parties prenantes
- Disponibilité des données
- Qualité des données
- Accès aux ressources
- Production de rapports
- Assurance
- Priorisation des actions à l'interne
- Autre :



Rapport d'assurance limitée du professionnel en exercice indépendant sur la divulgation annuelle 2023 sur les Principes Bancaires Responsables (PRB) du Mouvement Desjardins

À l'intention du conseil d'administration et à la direction du Mouvement Desjardins

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée à l'égard de l'objet considéré suivant présenté dans la divulgation annuelle 2023 sur les Principes bancaires responsables (PRB) du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Objet considéré

Information sur l'objet considéré	Les critères applicables
La réponse du Mouvement Desjardins sur les PRB suivants développés par l'Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement (le PNUE IF) : 2.1 Analyse d'impact 2.2 Établissement de cibles 2.3 Mise en œuvre et surveillance des cibles 5.1 Structure de gouvernance pour la mise en œuvre des Principes	Les critères décrits dans le modèle de présentation d'information et d'auto-évaluation sur les PRB publié par le PNUE IF en septembre 2022.

À l'exception de ce qui est décrit dans le tableau ci-dessus, qui précise l'étendue de notre mission, nous n'avons pas mis en œuvre de procédures sur les autres informations contenues dans la divulgation annuelle 2023 sur les Principes bancaires responsables (PRB) du Mouvement Desjardins et, par conséquent, nous n'exprimons pas de conclusion sur ces informations.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de la préparation de l'objet considéré conformément aux critères décrits dans le tableau ci-dessus (les critères applicables). La direction est également responsable du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de l'objet considéré exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sous forme d'assurance limitée sur l'objet considéré, sur la base des éléments probants que nous avons obtenus. Nous avons effectué notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme internationale relative aux missions d'assurance (ISAE) 3000, *Missions d'attestation autre que les audits ou examens d'informations historiques*. Cette norme requiert que nous planifions et réalisions la mission de façon à obtenir une assurance limitée que l'objet considéré ne comporte pas d'anomalies significatives.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502, Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com



Une mission d'assurance limitée implique la mise en œuvre de procédures (qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques) et l'évaluation des éléments probants obtenus. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions des utilisateurs de notre rapport. Le choix des procédures repose sur notre jugement professionnel et tient compte de notre détermination des secteurs où il est susceptible d'y avoir des risques d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, lors de la préparation de l'objet considéré conformément aux critères applicables.

Nos procédures reposent sur le document intitulé *Guidance for assurance providers – Providing limited assurance for report – Version 2* (mis à jour en octobre 2022) publié par le PNUE IF en novembre 2022. Ces procédures ne portent que sur l'exactitude de l'objet considéré plutôt que l'évaluation de l'approche appliquée.

Notre mission a notamment compris les procédures suivantes :

- Obtention d'éléments probants relatifs aux déclarations faites dans la divulgation annuelle 2023 sur les PRB du Mouvement Desjardins;
- Examen de l'exactitude des données relatives aux activités de financement portant sur la composition du portefeuille;
- Examen de la divulgation relative à la méthode utilisée pour déterminer les zones d'impact prioritaires du Mouvement Desjardins;
- Examen des cibles établis qui portent sur les zones d'impact prioritaires identifiés et s'assurer que ces cibles sont spécifiques, mesurables, acceptables, réalistes et temporellement définies;
- Examen de l'exactitude de la divulgation faite sur la mise en œuvre des actions décrite dans divulgation annuelle 2023 sur les PRB du Mouvement Desjardins;
- Examen des organigrammes et des procès-verbaux de réunions du Mouvement Desjardins, en fonction des informations fournies sur la structure de gouvernance du Mouvement Desjardins pour la mise en place des PRB.

Les procédures mises en œuvre dans une mission d'assurance limitée sont de nature différente et d'étendue moindre que celles mises en œuvre dans une mission d'assurance raisonnable, et elles suivent un calendrier différent. En conséquence, le niveau d'assurance obtenu dans une mission d'assurance limitée est beaucoup moins élevé que celui qui aurait été obtenu dans une mission d'assurance raisonnable.



Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous nous sommes conformés aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification, qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1 *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du cabinet qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que l'objet considéré du Mouvement Desjardins pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 n'a pas été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux critères applicables.

Objet considéré et restriction à l'utilisation

L'objet considéré a été préparé conformément aux critères applicables afin de rendre compte au conseil d'administration et à la direction du Mouvement Desjardins. Par conséquent, l'objet considéré pourrait ne pas convenir à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement au Mouvement Desjardins.

Nous reconnaissons la divulgation de notre rapport, en totalité uniquement, par le Mouvement Desjardins à sa discrétion. Nous ne faisons aucune déclaration et ne donnons aucune garantie à un tiers à l'égard de ce rapport.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l

Société de comptables professionnels agréés

Montréal, Québec
Le 21 mars 2024